



**PROCES VERBAL DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BAR-LE-DUC SUD MEUSE**

Séance du 22 septembre 2014

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération BAR LE DUC SUD MEUSE s'est réuni en séance plénière le lundi 22 septembre 2014 à 11h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand PANCHER, Président de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, Député-Maire de Bar-le-Duc, suite à convocation du 12 septembre 2014.

Sont présents :

M. PANCHER, Président ; M. COLLIN, Vice-Président ; M. DELVERT, Vice-Président ; M. HACQUIN, Vice-Président ; M. ABBAS, Vice-Président ; Mme BOUVIER, Vice-Présidente ; M. RAMBOUR, Vice-Président ; M. DEPREZ, Vice-Président ; M. RIEBEL, Vice-Président ; M. PAUL, Vice-Président ; M. DUFFOURC, Conseiller Délégué ; Mme TANI, Conseillère Déléguée ; Mme DILLMANN, Conseillère Déléguée ; M. FRANZ, Conseiller Délégué ; M. VIARD, Conseiller Délégué.

Est excusé :

M. FILLON, Vice-Président

Est excusée avec pouvoir de vote

Mme HIBOUR, Vice-Présidente, par pouvoir à Mme DILLMANN

Secrétaire de Séance :

M. DELVERT

Nombre de Conseillers en exercice : 17 - le quorum est donc atteint.



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Bureau Communautaire accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Bernard DELVERT comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Marché 2014/08 – Convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture de protection sociale complémentaire de prévoyance
2. Attribution de marché – Prestations de télécommunication
3. Affaires diverses

**MARCHE 2014/08 – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE COUVERTURE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE PREVOYANCE**

DB/CG

(retiré de l'ordre de jour)

ATTRIBUTION DE MARCHE – PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATION

DB/CG – 2014-09-22-02

Une procédure de consultation en appel d'offres ouvert a été lancée le 1^{er} juillet 2014 en groupement de commandes (Ville, Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse et CIAS) pour la fourniture de prestations de télécommunications.

Ce marché est un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Il est composé de deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture de services de téléphonie comprenant les abonnements, les communications, les mobiles et l'ADSL ;
- Lot n°2 : Fourniture d'une connexion internet avec débit garanti symétrique.

Le lot n°2 comprend une option à réponse facultative : « Débit symétrique garanti de 8 à 10 M ».

Ce marché sera conclu à compter du 1^{er} décembre 2014, pour une durée de deux ans reconductible expressément une fois, soit jusqu'au 30 novembre 2018.

La Commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2014 a retenu l'offre des entreprises suivantes :

Lot n°1 : ORANGE SA pour un montant estimatif annuel de 77 120,08 € HT (sur application du bordereau des prix unitaires qui fera foi car constituant l'offre financière du candidat).

Lot n°2 : BOUYGUES TELECOM pour un montant estimatif annuel de 1 920,00 € HT (sur application du bordereau des prix unitaires qui fera foi car constituant l'offre financière du candidat).

La Commission a décidé de ne pas retenir l'option.

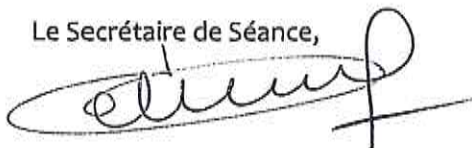
En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président ou l'un de ses Vice-Présidents à signer le présent marché avec les entreprises retenues,
- donne tout pouvoir au Président ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers délégués pour mener à bien cette affaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

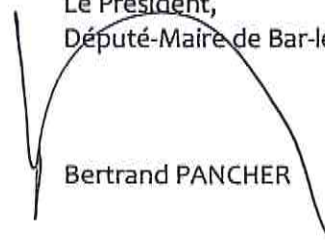
Monsieur le Président remercie les membres pour leur participation. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h45.

Le Secrétaire de Séance,



Bernard DELVERT

Le Président,
Député-Maire de Bar-le-Duc,



Bertrand PANCHER

.../...